



# FORMATION PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

CYCLE DE 4 MODULES EN VIRTUEL



**Mardi 17 novembre 2020 de 9h00 à 13h00**

Gouvernance de la conformité / Cartographie des risques de corruption.

**Mardi 24 novembre 2020 de 9h00 à 13h00**

Rédiger un code de conduite à partir des recommandations de l'AFA / Le dispositif d'alerte.

**Mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020 de 9h00 à 13h00**

L'évaluation des tiers / les contrôles comptables.

**Mardi 8 décembre 2020 de 9h00 à 13h00**

La convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) / Les contrôles de l'AFA.

**Prérequis :** il est recommandé d'avoir validé une formation en droit, 3 ans d'expérience professionnelle et des connaissances de base dans la matière traitée.

**Méthode pédagogique :** approche pratique basée sur des cas concrets - évaluation en fin de cycle permettant la délivrance d'une attestation de suivi de l'ensemble de la formation.

**Spécialité :** droit des affaires.

**Niveau 2 :** approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

**Support pédagogique :** PowerPoint remis aux participants et toute documentation utile.

**Public visé :** formation ouverte à l'ensemble des barreaux, aux juristes et directeurs juridiques d'entreprises même non membres du Cercle Montesquieu, aux magistrats.

**Tarifs :** 216 € TTC / 1 module au choix  
780 € TTC / le cycle de 4 modules

Les frais d'inscription à cette formation peuvent être pris en charge par le **FIF-PL**.



16h validées

Former à la prévention de la corruption, telle est l'ambition du programme conçu conjointement par l'AFA, l'EFB et le Cercle Montesquieu. Conjuguant l'expertise et l'expérience des départements contrôle et conformité de l'AFA, des avocats et des directeurs juridiques, cette 3<sup>ème</sup> session comprend 4 modules de novembre à décembre. Tous confrontés à la définition, à la mise en place ou au contrôle des huit piliers du programme de conformité anticorruption, les intervenants croiseront leurs regards : quelles sont les recommandations, les meilleures pratiques, les obstacles ou les défis d'un programme anticorruption efficace pour l'entreprise et reconnu comme tel par l'AFA ?



[Programme détaillé et inscription](#)

# MODULE 1

## Gouvernance de la conformité / Cartographie des risques de corruption

Mardi 17 novembre 2020 de 9h00 à 13h00

FORMATION PRÉVENTION  
DE LA **CORRUPTION**



Classe virtuelle



### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- savoir structurer et documenter la démarche éthique de l'entreprise et l'engagement des instances dirigeantes ;
- connaître les fondamentaux pour établir une cartographie des risques adaptée à l'anticorruption.

### CONTENU DE L'ATELIER VIRTUEL :

#### PARTIE 1 : engagement de l'instance dirigeante

Du respect des règles à la performance de l'entreprise :

- comment se matérialise l'engagement de la direction dans une démarche de conformité ?
- quels moyens et ressources sont mis en place ? (effectifs, outils IT..)
- quels rôles pour l'avocat ? Quelles attentes de l'entreprise ?
- quels rôles pour le responsable conformité/compliance officer ?
- comment faire évoluer dans le temps un programme de conformité anticorruption ?

#### Intervenants :

**Julien LAUMAIN**, responsable section de contrôle, expert éthique et conformité, AFA.

**Carin VILLEMOT**, chargée d'appui aux acteurs économiques, sous-direction du conseil, AFA.

**Claire OLIVE**, co présidente de la commission «Gouvernance et Éthique», administratrice du Cercle Montesquieu.

**Dominique DEDIEU**, avocat (3Dtic avocats).

#### PARTIE 2 : la cartographie des risques

Socle de la démarche de conformité, permettant l'identification, l'évaluation, la hiérarchisation et la gestion des risques inhérents aux activités de l'organisation :

- comment réaliser une cartographie des risques ?
- méthodologie avec les participants.

#### Intervenants :

**Julien LAUMAIN**, responsable section de contrôle, expert éthique et conformité, AFA.

**Carin VILLEMOT**, chargée d'appui aux acteurs économiques, sous-direction du conseil, AFA.

**Stéphane ALAPHILIPPE**, VP Anti-Corruption & Anti-Fraud Division (Total).

**William FEUGÈRE**, avocat, responsable de la commission «Compliance et Éthique des affaires» du barreau de Paris.

[S'inscrire à cet atelier virtuel](#)

# MODULE 2

## Rédiger un code de conduite à partir des recommandations de l'AFA / Le dispositif d'alerte

Mardi 24 novembre 2020 de 9h00 à 13h00



Classe virtuelle



FORMATION PRÉVENTION  
DE LA **CORRUPTION**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- comment construire un code de conduite : les essentiels ;
- former à la prévention et à la détection des risques de corruption ;
- connaître les fondamentaux de la mise en œuvre des sanctions disciplinaires ;
- méthodologie de la mise en place d'un dispositif d'alerte interne et/ou externe et de la gestion de la confidentialité.

### CONTENU DE L'ATELIER VIRTUEL :

#### PARTIE 1 : le code de conduite

- comment rédiger un code de conduite complet et pratique et les politiques liées appropriées (cadeaux, mécénat,...) ;
- déployer le dispositif réglementaire interne au sein de l'organisation (intégration dans le règlement intérieur...) ;
- en cas de manquement, savoir mettre en œuvre des sanctions disciplinaires ;
- savoir prioriser et organiser la formation des salariés au code de conduite.

#### Intervenants :

**Julien LAUMAIN**, responsable section de contrôle, expert éthique et conformité, AFA.

**Carin VILLEMOT**, chargée d'appui aux acteurs économiques, sous-direction du conseil, AFA.

**Claire OLIVE**, co présidente de la commission «Gouvernance et Éthique», administratrice du Cercle Montesquieu.

**Dominique DEDIEU**, avocat (3Dtic avocats).

#### PARTIE 2 : le dispositif d'alerte

- comment mettre en place un dispositif d'alerte efficace au sein de l'organisation ?
- questions clefs à se poser ;
- organiser le suivi et le traitement des alertes.

#### Intervenants :

**Julien LAUMAIN**, responsable section de contrôle, expert éthique et conformité, AFA.

**Carin VILLEMOT**, chargée d'appui aux acteurs économiques, sous-direction du conseil, AFA.

**William FEUGÈRE**, avocat, responsable de la commission «Compliance et Éthique des affaires» du barreau de Paris.

[\*\*S'inscrire à cet atelier virtuel\*\*](#)

# MODULE 3

## L'évaluation des tiers / les contrôles comptables



FORMATION PRÉVENTION  
DE LA **CORRUPTION**



Mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020 de 9h00 à 13h00



### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- comment structurer l'évaluation des tiers de manière pragmatique ;
- savoir accompagner et documenter la mise en œuvre des contrôles comptables.

### CONTENU DE L'ATELIER VIRTUEL :

#### PARTIE 1 : l'évaluation des tiers

- sécuriser les relations avec les tiers dans la prévention et la lutte contre la corruption ;
- effectuer un diagnostic ;
- mettre en place et déployer la procédure d'évaluation de l'intégrité des tiers en lien avec les opérationnels ;
- sécurisation des données.

#### Intervenants :

**Julien LAUMAIN**, responsable section de contrôle, expert éthique et conformité, AFA.

**Carin VILLEMOT**, chargée d'appui aux acteurs économiques, sous-direction du conseil, AFA.

**Catherine STAVRAKIS**, co présidente de la commission «Gouvernance et Éthique» du Cercle Montesquieu.

**Nicolas TOLLET**, avocat (Hughes Hubbard & Reed LLP).

#### PARTIE 2 : les contrôles comptables

- comprendre les enjeux et le périmètre des contrôles comptables souhaités dans le cadre de la loi Sapin 2 pour prévenir la corruption au sein de l'organisation.

#### Intervenants :

**Julien LAUMAIN**, responsable section de contrôle, expert éthique et conformité, AFA.

**Carin VILLEMOT**, chargée d'appui aux acteurs économiques, sous-direction du conseil, AFA.

**Antoinette GUTIERREZ-CRESPIN**, responsable France du département Forensic & Integrity Services (EY).

**S'inscrire à cet atelier virtuel**

# MODULE 4

## La convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) / Les contrôles de l'AFA

Mardi 8 décembre 2020 de 9h00 à 13h00

FORMATION PRÉVENTION  
DE LA **CORRUPTION**



Classe virtuelle



### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- comprendre les avantages de la CJIP et le cas échéant disposer des outils pour la mettre en œuvre ;
- se préparer à un contrôle de l'AFA.

### CONTENU DE L'ATELIER VIRTUEL :

#### PARTIE 1 : la CJIP

- rappel du cadre de la CJIP et mise en application (exemples concrets) ;
- savoir l'intégrer dans une stratégie de défense.

#### Intervenants :

**Julien LAUMAIN**, responsable section de contrôle, expert éthique et conformité, AFA.

**Laetitia FELICI**, chargée de mission, AFA.

**Astrid MIGNON-COLOMBET**, avocat (August Debouzy).

Un magistrat du PNF.

#### PARTIE 2 : les contrôles de l'AFA

- les contrôles et les monitorats de l'AFA à la suite d'une CJIP : méthodologie et retours d'expérience ;
- connaître les attentes des contrôleurs permet d'optimiser sa conformité en amont ;
- rôle de l'avocat dans le cadre d'un contrôle.

#### Intervenants :

**Julien LAUMAIN**, responsable section de contrôle, expert éthique et conformité, AFA.

**Laetitia FELICI**, chargée de mission, AFA.

**Nicolas TOLLET**, avocat (Hughes Hubbard & Reed LLP).

[S'inscrire à cet atelier virtuel](#)